

## Pourcentage de chirurgies de la cataracte complétées en dedans du délai de référence national de 112 jours (données trimestrielles)

Unité : %

	Trimestre Oct-déc 2025	Trimestre Jui-sep 2025	Trimestre Avr-jun 2025	Trimestre Jan-mar 2025
<b>Province</b>				
Nouveau-Brunswick	61	55	57	52
<b>Zones de santé</b>				
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	32	25	18	47
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Horizon	32	100	S	8
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Vitalité	31	22	18	51
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	58	45	44	52
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	57	53	53	51
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	89	87	76	43
Zone 5 - Région de Restigouche	99 □ 999 □ 900	s.o.	s.o.	s.o.
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	74	87	86	87
Zone 7 - Région de Miramichi	95	79	92	83
<b>Régies régionales de la santé</b>				
Réseau de santé Horizon	58	50	53	55
Réseau de santé Vitalité	69	70	65	48

## À propos

Cet indicateur mesure le pourcentage de chirurgies de la cataracte complétées en dedans des délais du repère national de 112 jours. Les données sont issues d'une période rapportée de 3 mois et se réfèrent au lieu de service (où la chirurgie est réalisée). Les données sont rapportées par trimestre.

## Source

Registre de l'accès aux chirurgies

## Notes

Le Registre de l'accès aux chirurgies n'a pas reçu de données complètes pour trois périodes rapportées de la zone 7 (Avr-jun 2023, Jui-sep 2023, et une partie d'Oct-déc.), en raison de la mise en place de cliniques privées effectuant des chirurgies de la cataracte publiques. Les données qui concernent les chirurgies de la cataracte devraient donc être interprétées avec précaution pour ces trois périodes rapportées. Les temps d'attente sont calculés à partir de la date où le patient et le chirurgien décident qu'une intervention chirurgicale est nécessaire et que le patient est prêt à la recevoir et se terminent à la date de l'intervention chirurgicale. Cet indicateur ne tient pas compte des chirurgies d'urgence. Les périodes durant lesquelles un patient n'est pas en mesure de subir une chirurgie sont exclues du calcul du délai d'attente. Les données proviennent du registre provincial de l'accès aux chirurgies.

---

### Unité

%

### Code du CSNB

GNB\_CTBK\_Q

### Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon